

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour l'inscription d'une personne, vous devez avoir une **carte accès Sorel-Tracy**, et ce, pour chacune des personnes que vous souhaitez inscrire. Vous devez vous assurer de la validité de la carte du participant ainsi que celle du parent payeur en portant une attention particulière à la date d'échéance inscrite sur celle-ci,

Inscriptions

Seules les inscriptions par Internet sont acceptées. Au moment du paiement, vous devez avoir en main une carte de crédit Visa ou MasterCard valide.

*À noter que les personnes qui n'ont pas de carte de crédit doivent tout de même s'inscrire par Internet en choisissant le mode de paiement différé. Une fois l'inscription complétée, elles doivent se présenter au comptoir du Service des loisirs (centre culturel) avec leur **carte accès Sorel-Tracy**, ou dans certains cas leur carte du citoyen ou leur carte accès-loisirs, pour faire le paiement avant la date indiquée dans la publicité relative aux activités. Les modes de paiement disponibles sont la carte de débit, le chèque et l'argent comptant. À défaut de se présenter pour payer l'inscription, cette dernière est automatiquement annulée.*

Politique de tarification préférentielle

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique dorénavant uniquement aux résidents de Sorel-Tracy.

L'inscription par Internet permet de gérer automatiquement le rabais en lien avec notre politique de tarification familiale, et ce, uniquement pour les inscriptions au camp de jour Plaisirs d'été.

Tous les remboursements concernant la politique de tarification familiale seront traités à la suite de la période d'inscription. Il n'est pas nécessaire d'en faire la demande. Pour bénéficier, plus rapidement de votre réduction familiale, vous devez vous inscrire par Internet et choisir le mode de paiement différé, ce qui vous obligera toutefois à venir payer au comptoir du Service des loisirs avant la date limite de paiement.

Dans le cas où l'inscription par Internet ne permet pas de gérer automatiquement la tarification préférentielle, notamment sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu, voici la marche à suivre pour en bénéficier :

- a) Vous faites d'abord votre inscription par Internet;
- b) Vous devez soumettre votre demande au Service des loisirs ou à la piscine, selon l'activité, en présentant les documents requis avant la date indiquée dans le Temps libre.

Pour bénéficier de votre réduction plus rapidement, vous devez vous inscrire par Internet (pour réserver votre place) et choisir le mode de paiement différé, ce qui vous obligera toutefois à venir payer au comptoir du Service des loisirs avant la date limite de paiement.

Veillez noter que la politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à une activité spéciale organisée dans les bibliothèques ainsi que dans le cadre de la Semaine du loisir en fête ou du camp de jour Plaisirs d'été.

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'applique de la façon suivante :

Payable à 100 % Inscription du 1^{er} ENFANT (à l'activité dont le coût est le plus élevé)

** Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).*

Payable à 50 % Inscription d'un 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)

** La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).*

Gratuit Inscription d'un 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

** La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.*

La démarche est répétée pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille, comme le démontre l'exemple suivant :

Exemple d'une famille de 3 enfants :

1^{re} vague - Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1^{er} enfant
- Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2^e enfant
- Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3^e enfant

2^e vague - Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère).
- Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

** Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.*

** Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex. : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.*

Notes complémentaires

La confirmation d'une inscription par Internet est immédiate. Le reçu est dès lors disponible en ligne une fois le paiement complété.

Dans tous les cours et les activités, le coût du matériel est aux frais du participant, le cas échéant.

Toute tarification relative à un cours ou une activité est majorée pour tenir compte des taxes sur les produits et services (TVQ et TPS).

La tarification relative à cours ou une activité est celle établie en vertu du règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités ».

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DES COURS / DES ACTIVITÉS

La présente politique s'applique à l'ensemble des activités et des cours dispensés par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy.

Annulation

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler les activités communautaires, culturelles, aquatiques ou sportives pour lesquelles on n'aurait pas recueilli un nombre suffisant d'inscriptions ou de regrouper les personnes inscrites de façon à ce que l'activité puisse avoir lieu.

Le participant peut, à tout moment et à sa discrétion, annuler une inscription en adressant sa demande au Service des loisirs. Toutefois, veuillez noter qu'aucune demande de remboursement ne sera acceptée pour l'annulation d'une inscription à une activité spéciale organisée dans les bibliothèques ainsi que dans le cadre de la Semaine du loisir en fête ou du camp de jour Plaisirs d'été.

Remboursement

Le Service des loisirs remboursera l'inscription à un cours ou à une activité dans les cas suivants :

1. Annulation d'une activité ou d'un cours par le Service des loisirs

Le remboursement sera intégral et sans pénalité, couvrant le total des frais d'inscription.

2. Annulation par le participant dans le cadre d'un cours ou d'une activité

À l'exception d'une inscription à une activité spéciale organisée dans les bibliothèques ainsi que dans le cadre de la Semaine du loisir en fête, pour laquelle aucun remboursement ne sera accordé, le montant du remboursement sera établi de la façon suivante :

- a) Si demandé avant le premier cours ou le début de l'activité : 100 % du coût d'inscription sera remboursé.
- b) Si demandé après le premier cours ou le début de l'activité : la direction retient les coûts établis proportionnellement au nombre de cours suivi et, à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes, soit 50 \$ ou 15 % des cours ou des activités qui n'ont pas eu lieu.
- c) Le fait de ne pas se présenter à une activité ou à un cours ne constitue pas un abandon.
- d) Les frais de chèque sans provision sont de 20 \$.

Procédure

Pour être remboursé, vous devez adresser votre demande par écrit auprès du Service des loisirs au 3015, place des Loisirs, C.P. 368, Sorel-Tracy, J3P 7K1 ou par courriel à loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca. La date de réception de votre demande fait foi de la date d'annulation du cours ou de l'activité. L'inscription sera remboursée par chèque dans les semaines qui suivent la réception de votre demande.

3. Annulation par le participant dans le cadre du camp de jour Plaisirs d'été

À l'exception d'une inscription à un voyage, pour laquelle aucun remboursement ne sera accordé, le montant du remboursement sera établi de la façon suivante :

- a) Si demandé avant le mercredi midi précédant la semaine d'activités : 85 % du coût d'inscription sera remboursé.
- b) Aucune annulation ne sera autorisée après le mercredi midi pour la semaine d'activités suivante.

c) Le fait de ne pas se présenter aux activités ne constitue pas un abandon.

Procédure

Pour être remboursé, vous devez adresser votre demande par écrit auprès du Service des loisirs au 3015, place des Loisirs, C.P. 368, Sorel-Tracy, J3P 7K1 ou par courriel à loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca. La date de réception de votre demande fait foi de la date d'annulation du cours ou de l'activité. L'inscription sera remboursée par chèque après la fin des activités du camp de jour.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Votre achat en ligne est sécurisé à la Ville de Sorel-Tracy. Les renseignements vous concernant, ainsi que ceux concernant votre carte de crédit, sont acheminés sous forme de message électronique ayant fait l'objet d'un chiffrement garantissant la confidentialité des renseignements qui y sont contenus. Ce message ne peut donc pas être intercepté, altéré ou décodé par un intermédiaire.

La Ville de Sorel-Tracy rencontre les normes de transmission sécurisée SSL, ce qui fait que votre transaction sera toujours acheminée de façon sécuritaire.

La Ville de Sorel-Tracy ne conserve aucune donnée informatique d'aucune transaction concernant l'information de crédit. C'est pourquoi vous devez resoumettre votre information de crédit lors de chaque nouvelle transaction.

RENSEIGNEMENTS

SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE SOREL-TRACY
3015, place des Loisirs, C.P. 368
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1

Téléphone : 450 780-5600 poste 4400

Télécopieur : 450 746-8894

Courriel : loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca